

VILLAGE DE FOREZ

-----

Cahier d'histoire locale - Association des  
usagers du Centre Social de Montbrison (42)

N°28 octobre 1986

-----

- p. 2 Bibliographie forézienne Claude LATTA
- p. 3 Les monnaies féodales utilisées en  
Forez du XIIe au XIVE siècle Roger FAURE
- p. 9 Les pairs de France en Forez et en  
Roannais. (1732-1848) Claude LATTA
- p. 17 Le département de Rhône-et-Loire  
(février 1790 - août 1793) Joseph BAROU

-----  
VILLAGE DE FOREZ : Bulletin trimestriel.

Siège social : Centre Social de MONTBRISON

Rue Puy du Rozeil

42600 MONTBRISON

courrier-coordination : J. BAROU

directeur de la publication : C. LATTA

dépôt légal : 4ème trimestre 1986

impression : Centre départemental de documentation pédagogique  
de la Loire

## Bibliographie forézienne

- Auguste Goudard : Le Supin (éd. du Vivarais, Annonay, 1984) - 60 F.  
L'auteur avait publié en 1977 : Matricule 1364 ou le roman d'un enfant assisté ; il évoque ici les années passées, entre 1927 et 1931, à l'Ecole Primaire Supérieure de Montbrison (la "Sup"). Ce récit autobiographique est un document sur la vie scolaire il y a un demi-siècle. Il surprendra les jeunes générations...
- Jean Cabotse : Le Roannais dans la guerre, 1940-1944 (éd. Horvath, Roanne, 1985).  
Cette chronique des "années noires" a utilisé de nombreux témoignages oraux recueillis auprès de ceux qui ont vécu cette période. L'ouvrage se signale aussi par l'abondance et la qualité de l'iconographie (photos, journaux, tracts etc).
- Jacques Gadille, avec la collaboration de R. Fédou, H. Hours, B. de Vrégible : Histoire du diocèse de Lyon (Beauchesne, Paris, 1983).  
Le Forez a fait partie du diocèse de Lyon jusqu'en 1971 : cette histoire, écrite par une équipe d'universitaires lyonnais, accompagnée d'une bibliographie et de cartes, concerne donc aussi les Foréziens. Ses lecteurs mesureront le poids qu'a eu leur province dans l'histoire du diocèse de St-Pothin.
- Le Groupe de Recherches Archéologiques du Livradois Forez a publié en 1986 son 8ème bulletin annuel : Chroniques historiques d'Ambert et de son arrondissement (89 p.) 52 F. (Correspondance : J. Gagnaire, avenue de Minard, 63000 Ambert). Nombreux articles d'archéologie et d'histoire.  
La même association a publié également :  
Thierry Remuzon : La vie politique de l'arrondissement d'Ambert au temps des dernières monarchies  
tome I : 1814-1830 (Ambert, 1985) - 75 F  
tome II : 1830-1870 (Ambert, 1986) - 80 F  
Cette minutieuse et passionnante étude reprend un travail universitaire ; dans la tradition renouvelée de l'histoire politique, elle met en relief l'attitude et l'évolution des différentes classes sociales, le rôle des notables, le conformisme et l'opportunisme des fonctionnaires d'autorité, le conservatisme des électeurs. Elle est accompagnée fort utilement d'illustrations, de tableaux généalogiques et d'un index des noms.
- Le comité départemental du tourisme vient de publier une élégante plaquette : Tourisme en Loire Forez (1986). Une grande carte dépliante - 96 p. Cette brochure, illustrée de nombreuses photographies en couleurs, est un guide utile et agréable qui rendra de nombreux services et fera connaître le Forez.
- Signalons enfin que Gilles Laurendon, jeune romancier de 28 ans, ancien élève du lycée de Beauregard et qui, avec Sandor, a été l'un des écrivains débutants les plus remarquables de la "rentrée littéraire" 1985, vient de faire paraître, toujours aux éditions R. Desforges, un second ouvrage : La Feuille. Gilles Laurendon était venu présenter son premier roman à la bibliothèque municipale de Montbrison.

Claude Latta

LES MONNAIES FEODALES UTILISEES EN FOREZ

DU XII<sup>e</sup> AU XIV<sup>e</sup> SIECLE

En 1200, la Prieure de Jourcey reconnaît devoir payer à St-Rambert pour la dîme qu'elle a acquise de certains chevaliers, une rente annuelle de II setiers de seigle et XII deniers lyonnais. (1)

En observant les anciennes chartes du pays de Forez, on est étonné de voir qu'au Moyen-Age, nos ancêtres n'utilisaient pas la monnaie émise par les rois de France, mais les monnaies des archevêques de Lyon et de Vienne. C'est une histoire passionnante qui mérite d'être contée.

Après la mort de Charlemagne en 814, ses descendants n'ont pu garder l'héritage du grand empereur. Les comtes, les barons, les prélats sont devenus de petits roitelets dans leurs provinces et ont obtenu des rois affaiblis, toutes les libertés possibles et aussi le droit de battre monnaie. Notre pays s'est couvert d'officines et d'ateliers monétaires et chaque province, chaque ville, chaque abbaye a pu frapper en toute impunité des monnaies pour ses propres besoins et à son profit.

Louis le Pieux, fils de Charlemagne, dès 827 concédait un atelier monétaire à la ville de Soissons ; tous les autres suivirent. Les comtes, barons et prélats, ne reculant devant rien, n'hésitèrent pas à fixer les conditions et les espèces, à mettre leur propre nom à la place de celui du roi sur les pièces et à créer des ateliers nouveaux. (2)

Les comtes de Forez n'ont pas profité de ces facilités, ils étaient trop occupés à lutter contre les archevêques de Lyon. Après leur réconciliation, en 1173, sur l'intervention du roi Louis VII, ils signèrent un traité par lequel l'archevêque renonçait à ses prétentions sur le Forez, le comte à ses prétentions sur Lyon et au droit de battre monnaie. Les Foréziens continuèrent à utiliser les deniers lyonnais qui devaient circuler depuis quelque temps.

En ces temps reculés, et cela va durer jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, il n'existait qu'une seule monnaie : le denier d'argent avec ses sous-multiples : l'obole ou demi-denier et la pitte ou demi-obole. Seules les petites monnaies étaient utilisées à une époque où le commerce et les échanges étaient limités.

Pour les transactions plus importantes, on utilisait le marc d'argent, puis en même temps la livre lyonnaise ou la livre viennoise. Ces livres étaient des monnaies de compte, mais n'existaient pas en pièces.

En 1232, le prieur de St-Romain est condamné à XXXX livres viennoises d'amendes. (3)

---

(1) Chartes du Forez, tome I, page 18. Les chiffres arabes n'apparaîtront en Europe occidentale qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, mais les chiffres romains continueront à être utilisés, surtout dans les terriers, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

(2) E. Fournial, Histoire monétaire de l'occident médiéval, 1970, p.65.

(3) Chartes du Forez, tome I, p.54.



**1. Denier lyonnais**



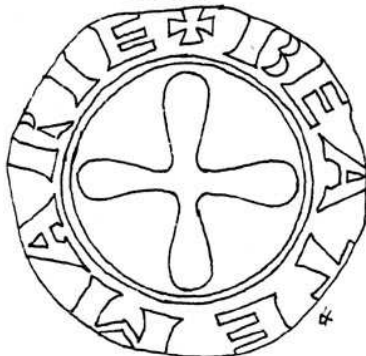
**2. Denier viennois**



**3. Double denier lyonnais**



**4. Denier de Clermont**



**5. Denier du Puy**

En 1157 Frédéric Barberousse donna à l'archevêque de Lyon l'autorisation de battre monnaie, mais c'était une reconnaissance de fait, il y avait déjà un siècle que les archevêques usaient de ce droit. On connaît des monnaies de Lyon datant de 1032. L'archevêque Humbert serait entré en possession de ce droit en 1075. Les archevêques vont continuer à frapper des monnaies, presque toutes avec les légendes :

au droit : P R I M A S E D E S avec le grand L barré,

au revers : G A L L I A R V et une croix (figure 1)

La légende signifiait : PREMIER SIEGE DES GAULES.

On retrouve de nombreux exemplaires de cette monnaie qui sera frappée jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Le musée de Feurs en possède 96 et le musée d'Allard à Montbrison 7 seulement. On n'a pas retrouvé d'oboles, ni de pittes car elles avaient peu de valeur et n'étaient pas conservées.

Au début du XIIIe siècle, à cause du développement des foires de Vienne (créées en 1208 (4)), les Foréziens utilisèrent également les monnaies des archevêques de Vienne ; le denier portait :

au droit : S.M. V I E N N A avec la tête de Saint Maurice.

au revers : M A X I M A G A L L et une croix cantonnée de 4 besants (figure 2)

On retrouve ici une légende semblable à celle des monnaies de Lyon, chacun voulait avoir la primauté sur l'autre, c'était une bataille d'archevêques. A cette époque, le commerce se développant et les frontières n'existant pas, les échanges vont prendre une grande importance et demander un apport considérable de monnaies. Mais la production d'argent encore faible ne suivra pas. Les monétaires seront contraints de mettre de moins en moins d'argent dans leurs deniers. Ce sera la dévaluation. Vers 1150, 1200, la quantité de métal fin dans un denier était de 0,623 g, elle tombait à 0,525 g au début du XIIIe siècle (5).

Devant cette attaque du denier de Saint-Maurice, les archevêques lyonnais ne tardèrent pas à réagir : ils créèrent en 1246 une monnaie plus forte : le denier fort neuf qui valait 2 deniers viennois, mais ces derniers continuèrent à être utilisés par nos Foréziens. Déjà en 1255, 87 % des actes les mentionnent, de 1265 à 1269, 88 % et après 1270 presque tous les actes sont en deniers viennois (6). Ils continuèrent à être frappés jusqu'en 1378, les monnaies de Lyon jusqu'en 1413.

Mais les rois de France vont combattre ces pratiques. Saint Louis (1226-1270) va tenter de supprimer le monnayage des barons et des prélats. Il va être aidé par un développement considérable de l'économie du royaume de France en ce début du XIIIe siècle. Le commerce avec l'Orient, stimulé par les croisades, va prendre de l'ampleur ; il fallait créer des monnaies de plus forte valeur : on frappa donc en 1226, en imitant les Italiens, le gros d'argent au poids de 4,1957 g et valant 12 deniers tournois. Cette création affermit la primauté des espèces royales sur celles des barons et des prélats auxquels il

---

(4) Etienne Fournial, Monnaies de Vienne et monnaies de Lyon dans Cahiers d'Histoire, tome IV, 1959, p.119.

(5) id. p.123.

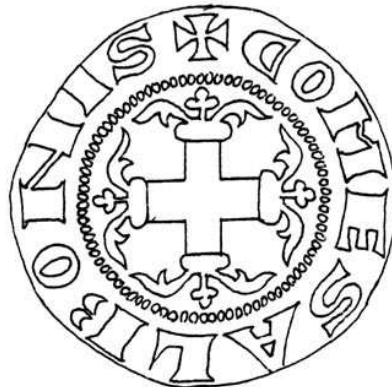
(6) id.



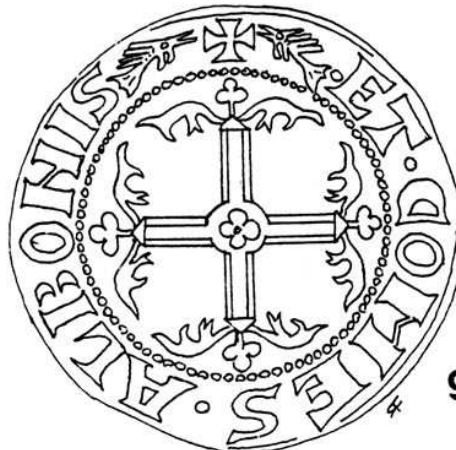
6. Denier de Valence



7. Denier de l'abbaye de Cluny



8. Denier viennois Guigues VIII



9. Petit carlin viennois

était interdit de frapper des gros. L'archevêque de Lyon essaya bien de frapper un double fort lyonnais valant 4 deniers viennois (figure 3), mais ce fut un échec. La marée des espèces royales emportait tout : deniers tournois, gros tournois, et bientôt écus d'or (créés en 1266 au poids de 4,20 g d'or pur). On revenait au bimétallisme abandonné depuis cinq siècles. Un nouveau système monétaire s'imposait :

La monnaie de compte était la livre tournois, valant 240 deniers,  
L'écu d'or valant 10 sous tournois ou 200 deniers tournois,  
Le gros tournois valant 12 deniers tournois,  
Le denier parisis,  
Le denier tournois (5 deniers tournois valent 4 deniers parisis),  
La maille tournois = 1/2 denier.

Philippe le Bel (1285-1314) va précipiter la fin de nombreux monétaires par l'occupation de leurs territoires et créer des espèces plus fortes : doubles parisis et doubles royaux parisis, mais ces monnaies seront émises à un titre de plus en plus bas : la livre contenait fictivement 390 g d'argent fin vers 800, la livre tournois toujours égale à 240 deniers n'en contiendra plus que 84 g en 1300 (7).

Le marc d'argent va coûter de plus en plus cher et les monnaies en contiendront moins, elles seront dévaluées.

Le Moyen-Age étant l'époque de la multiplicité des monnaies, nos Foréziens n'hésiteront pas à utiliser les espèces d'autres monétaires :

- deniers des évêques de Clermont, apparus vers 1030 (8), avec,  
au droit : S E A M A R I A et une tête couronnée,  
au revers : V R B S A R V E R N A et croix (figure 4) ;  
il existait aussi des oboles. Ce monnayage disparaîtra vers 1270.

- deniers des évêques du Puy, apparus au XI<sup>e</sup> siècle, avec :  
au droit : B E A T E M A R I E et croix à 4 branches,  
au revers : P O D I E N S I S et croix à 6 branches (figure 5) ;  
les oboles n'auront pas de légende mais un zig-zag. Ces monnaies disparaîtront vers 1246 (9).

- deniers des évêques de Valence avec :  
au droit : V R B S V A L E N T I A I et aigle à 2 têtes stylisé,  
au revers : S . A P O L L I N A R S (Saint Apollinaire) et croix  
(figure 6)

Ce monnayage durera de 1157 à 1275 (10).

---

(7) Philippe Wolf, Monnaies et activité économique dans l'Europe du bas Moyen-Age, 1975, p.228-229.

(8) Poey d'Avant, Description des monnaies françaises, 1853, p.147.

(9) Id., p.148.

(10) Id., p.303.

- deniers des abbés de Cluny avec :

au droit : C L V N I A C O C E N B I O et croix,

au revers : P A V L V S P E T R U S et clé (armes primitives de l'abbaye)

Le monnayage durera de 930 au début du XIVe siècle (figure 7) (11)

On peut ajouter à toutes ces monnaies utilisées en Forez :

- deniers de Guigues VIII, dauphin de Viennois (1319-1333) où apparaît au droit le dauphin qui sera repris par les fils des rois de France après le rattachement du Dauphiné à la couronne en 1349 (figure 8).

- petits carlins viennois de Guigues VIII, monnaie de plus grande valeur où apparaissent au droit 4 dauphins et au revers 2 dauphins (figure 9).

\* \* \*

La plupart des monnaies utilisées étaient des pièces frappées par des archevêques, évêques ou abbés, très puissants dans cette partie du royaume de France et très imbus de leur puissance. La variété des monnaies utilisées et après 1270, la multiplicité des pièces d'or (florins, écus, ducats...) toutes de poids, de valeur et de cours différents obligeaient les négociants à avoir recours à un changeur, placé derrière son banc : le banquier muni d'une balance de précision.

Pendant toute cette période du Moyen-Age, à mesure que le commerce et les échanges augmentaient, que les marchands pouvaient venir de fort loin et très librement, nos Foréziens gardaient pour leurs transactions les petits deniers en bas argent de Lyon et de Vienne.

Roger FAURE

---

(11) Poey d'Avant, Description des monnaies françaises, 1853, p.147.



LES PAIRS DE FRANCE  
EN FOREZ ET EN ROANNAIS  
(1732 - 1848)  
-----

La dignité de Pair de France était, dans la France d'Ancien Régime, l'une des plus éminentes. La légende en faisait remonter la création à Charlemagne, entouré, comme on le voit dans la Chanson de Roland, de ses douze pairs - en souvenir des douze apôtres. Elle existera, en fait, à partir du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution française. Mais elle ne semble s'être vraiment organisée qu'au début du XIII<sup>e</sup> s. Abolie par la Révolution française, elle fut restaurée de 1814 à 1848 : la Restauration, les Cent-Jours, la seconde Restauration et la Monarchie de Juillet ressuscitèrent l'ancienne Pairie en organisant une chambre des Pairs, "chambre haute" à vocation à la fois législative et judiciaire. La Révolution de 1848 supprima définitivement cette institution.

Il nous a semblé intéressant d'étudier dans quelle mesure le Forez et le Roannais (qui, en simplifiant, ont donné naissance au département de la Loire) ont fourni des Pairs de France à la monarchie et quel a été leur rôle.

SOUS L'ANCIEN REGIME :

1/ Origine de la Cour des Pairs et évolution générale

L'un des principes juridiques essentiels de l'Ancien Régime était qu'un homme ne pouvait être jugé par des personnes de rang inférieur. Le jugement d'un accusé ne pouvait ainsi avoir lieu que dans la Cour de son suzerain et à condition que les pairs de l'accusé - c'est-à-dire ses égaux - y participassent.

Or, les rois capétiens prirent l'habitude de convoquer fréquemment auprès d'eux des représentants des grands féodaux pour délibérer sur les questions importantes. Le roi présidait, en personne, cette Cour des Pairs où siégeaient les grands vassaux tenant directement leurs fiefs du roi. En 1203, la Cour des Pairs fut convoquée pour la première fois dans un but judiciaire pour juger le duc de Normandie - le roi d'Angleterre Jean Sans Terre - accusé d'avoir fait assassiner son neveu Arthur de Bretagne. Elle rendit un jugement qui confisquait le duché de Normandie au profit du roi de France.

Lors de ce procès, les grands seigneurs d'un rang égal à celui du duc de Normandie n'étaient que quatre : le duc de Bourgogne, les comtes de Toulouse, de Champagne et de Flandre. Le roi leur adjoignit l'archevêque de Reims et les évêques de Laon, Langres, Beauvais, Châlons et Noyon : ce furent les pairs ecclésiastiques. Par la suite, la Cour des Pairs continua à se réunir pour juger des causes similaires.

Au cours de six siècles le statut de la Pairie évolua :

- Au XIII<sup>e</sup> siècle, seuls les grands vassaux de la Couronne possédaient la qualité de Pairs : la Pairie était donc exclusivement liée à la possession d'un fief.

- De la fin du XIII<sup>e</sup> s. au XVI<sup>e</sup> s., les Pairies furent érigées par Lettres Patentes du roi et données dans presque tous les cas à des parents proches du roi. Le nombre des "Pairies laïques" augmenta sans cesse. D'autre part, la Pairie ne fut plus exclusivement liée à la possession du fief : elle commença, au XIV<sup>e</sup> s., à devenir une fonction.

En 1310, la disparition de l'ancienne Cour du roi donna naissance au Parlement : les Pairs devinrent ainsi membres du Parlement et l'ancienne Cour des Pairs en fut la Grande Chambre. Les Pairs durent alors faire deux hommages au roi, l'un comme possesseur d'un fief, l'autre comme membre du Parlement. La Pairie se rapprochait d'un office.

- A partir du XVI<sup>e</sup> s., la Pairie fut de plus en plus accordée à des membres de l'aristocratie choisis en dehors de la maison capétienne. La Pairie devint de plus en plus un titre honorifique, une récompense octroyée pour services rendus à la monarchie. Ce dernier "âge" de la Pairie fut celui de sa décadence en tant que dignité susceptible de donner un certain pouvoir. Ce qui explique l'attachement des Pairs à leurs privilèges honorifiques et l'importance des querelles de préséance qu'évoquent si bien les Mémoires du duc de Saint-Simon. C'est "l'âge des vanités" (Chateaubriand).

## 2/ Les Pairs de France en Forez sous l'Ancien Régime

Jusqu'au XIV<sup>e</sup> s., la Pairie ne fut pas représentée en Forez. En 1372, le comté de Forez et la baronnie de Roanne furent érigés en Pairie par Lettres Patentes données par le roi Charles V en faveur de son cousin Louis II, duc de Bourbon, devenu comte de Forez par son mariage avec Anne Dauphine, héritière du comté. Il était, d'ailleurs, déjà Pair de France, comme titulaire du duché de Bourbon (érigé en Pairie en 1327).

Le comté-pairie de Forez se transmet dans la maison de Bourbon : sept pairs de France se succédèrent de 1372 à 1527 : Louis II (1372-1410), Jean Ier (1410-1433), Charles Ier (1433-1456), Jean II (1456-1487), Charles II (1487), Pierre II (1487-1503) et Charles III, le "Connétable de Bourbon" (1503-1527) (1).

Les ducs de Bourbon, comtes de Forez, deux fois pairs de France, étaient parmi les plus grands seigneurs du royaume, cousins du roi, propriétaires d'immenses domaines. Jean II obtint en 1466 la confirmation de la pairie. Mais, en 1527, après la mort du Connétable de Bourbon, le duché de Bourbon et les autres possessions du Connétable furent réunis à la Couronne et les pairies de Bourbon et Forez provisoirement éteintes.

Le comté-pairie de Forez appartient bien à "l'âge féodal" de la pairie : il est la possession de l'un des plus grands seigneurs du royaume, dont la puissance même causa la perte.

Cependant le comté-pairie de Forez fut attribué à deux autres reprises :

- Par Lettres-Patentes du 17 mai 1530, il fut donné, en exécution du traité de Cambrai, à Louise de Bourbon, soeur du Connétable et veuve de Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon. Mais ces lettres furent révoquées en janvier 1531 et le comté à nouveau réuni à la Couronne.

- Le comté de Forez fut à nouveau érigé en pairie par Lettres du 8 février 1566 et donné, en même temps que le Bourbonnais et l'Anjou, à Henri de France, fils cadet d'Henri II. Celui-ci, d'abord roi de Pologne, devint à la mort de son frère Charles IX, roi de France sous le nom d'Henri III. Le comté fit à nouveau retour à la Couronne et la pairie fut éteinte.

\* \* \*

La seconde famille à donner des Pairs de France au Forez fut celle des Gouffier. Le roi François Ier, par Lettres du 3 avril 1519 érigea la baronnie de Roannais et la seigneurie de Boisys en duché-pairie en faveur

(1) Ce sont les dates de "règne" qui ont été indiquées. La généalogie des comtes de Forez a été publiée dans le n°6 de Village de Forez.

d'Artus Gouffier qui avait été son précepteur et était devenu secrétaire d'Etat aux relations extérieures et aux finances, Grand Maître de France, ambassadeur auprès de Charles-Quint (1516). Evènement important dans l'histoire de la Pairie : c'était la première fois qu'un pair de France n'était ni prince de sang ni apparenté à la famille royale.

Artus Gouffier qui prouvait sa filiation noble depuis 1332 fut titré "cousin du roi", ce qui montrait que l'ancienne coutume qui réservait la pairie aux personnes de sang royal avait encore besoin d'être respectée - ce fut pour la forme.

Mais Artus Gouffier mourut en mai 1519 sans que les Lettres lui attribuant la pairie eussent été enregistrées : condition nécessaire pour qu'elle devînt héréditaire.

Son fils Claude Gouffier (+1570) et son petit-fils Gilbert Gouffier (+1582) portèrent donc le titre de duc de Roannais mais ne furent pas Pairs de France.

Son arrière-petit-fils Louis Gouffier (1575-1642), duc de Roannais, marquis de Boisy, gouverneur de Poitiers, conseiller d'Etat, obtint, à l'époque de la régence de Marie de Médicis, des Lettres Patentes (sept. 1612) érigeant à nouveau le duché de Roannais en duché-pairie, pour lui et ses descendants mâles. Mais ces Lettres, présentées au Parlement, ne furent pas enregistrées : la puissance de Concini, favori de la Régente, s'était écroulée et le pouvoir avait changé de mains.

Par la suite, le duc de Roannais conspira aux côtés de Gaston d'Orléans, frère du roi Louis XIII, ce qui lui valut, en 1631, une condamnation à mort par contumace : il fut décapité en effigie et ses biens furent confisqués. Mais le duc de Roannais ayant fait sa soumission, il fut grâcié et ses biens lui furent rendus. En 1639, il eut la douleur de perdre son fils aîné, Louis Henri Gouffier, marquis de Boisy (1605-1639), tué lors de la campagne de Flandre. Lorsque le duc de Roannais mourut, en 1642, c'est donc son petit-fils Artus II qui lui succéda.

Bien que la pairie de son grand-père n'eût pas été enregistrée par le Parlement, Artus II fit cependant fonction de Pair de France au sacre de Louis XIV : la participation au sacre des rois de France était d'ailleurs le privilège auquel les Pairs tenaient le plus car ils avaient ainsi l'impression d'investir le souverain.

Artus II fut le dernier représentant mâle de la famille Gouffier. Janséniste, ami du grand écrivain Blaise Pascal (2), le duc de Roannais finit par se retirer à Port-Royal et embrassa l'état ecclésiastique. Il mourut en 1696 à St-Just, près de Méry-sur-Seine.

En 1667, avant de se retirer à Port-Royal, Artus II Gouffier vendit le duché de Roannais à son beau-frère François d'Aubusson de la Feuillade (il avait épousé le 9 avril 1667 Charlotte Gouffier, soeur d'Artus II). Le nouveau duc de Roannais devint à son tour Pair de France par Lettres Patentes d'avril 1667, dûment enregistrées par le Parlement. Après avoir fait la campagne de Hollande (1672) et celle de Franche-Comté, François d'Aubusson obtint en 1675 le bâton de Maréchal de France. Il mourut en 1691, chargé d'honneurs d'Os, il faut bien le dire, autant à ses talents de courtisan qu'à son habileté de stratège.

Son fils, Louis d'Aubusson de la Feuillade (1673-1725) fut, après lui, duc de Roannais et Pair de France. Ambassadeur à Rome (1716), Maréchal de France (1724), il décéda sans postérité en 1725 et fut donc le dernier à porter les titres qu'il avait hérités de son père.

---

(2) Blaise Pascal aima sans doute la soeur du duc de Roannais, Marie Marguerite Gouffier, dite "Melle de Roannais" (ou "de Roannez"). Devenue religieuse aux Filles-Dieu de Paris, elle est décédée le 27 août 1687.

Ses cousins - issus d'une branche cadette des d'Aubusson - qui lui succédèrent ne portèrent que le titre de "seigneur du duché de Roannais".

TROIS FOREZIENS PAIRS DE FRANCE DE 1814 A 1848 :

La Pairie disparut avec l'Ancien Régime. Elle ressuscita de ses cendres le 4 juin 1814 avec la promulgation de la Charte par le roi Louis XVIII ; la Charte organisait une Chambre des Pairs "portion essentielle de la puissance législative", présidée par le Chancelier de France et composée - outre les princes du sang - des Pairs de France nommés par le roi à titre viager ou héréditaire. La Chambre des Pairs ainsi créée survécut à trois changements de régime : son existence - sinon sa composition - fut maintenue par Napoléon Ier pendant les Cent-Jours ; réorganisée en 1815, lors de la seconde Restauration, elle fut de 1815 à 1848 à la fois une seconde chambre législative et une institution judiciaire qui, lorsqu'elle siégeait à ce titre, prenait le nom de Cour des Pairs pour juger, en particulier, les attentats contre la sûreté de l'Etat. En 1831, l'hérédité de la Pairie fut supprimée par la Monarchie de Juillet. En outre, 95 pairs nommés par Charles X en furent exclus et 59 refusèrent de prêter serment à Louis-Philippe et renoncèrent donc à en faire partie : Chateaubriand fut le plus célèbre d'entre eux.

De 1814 à 1848, le département de la Loire ne fournit que trois membres à la Chambre des Pairs.

- Le premier fut Jean-Baptiste de Nompère de Champagny (1756-1834), créé duc de Cadore (3) par Napoléon Ier en 1809. Issu d'une ancienne famille du Forez, officier de marine, député aux Etats Généraux puis à la Constituante (1789), Champagny fut successivement ambassadeur à Vienne, ministre de l'Intérieur puis des Relations Extérieures (1807). Il fut nommé pair à vie par Louis XVIII le 4 juin 1814 puis pair héréditaire d'Empire par Napoléon Ier le 2 juin 1815.

Exclu de la pairie le 24 juillet 1815, lors de la seconde Restauration, il revint en grâce en 1819 et redevint pair héréditaire le 5 mars 1819. Ayant servi tous les régimes avant et après 1789, il se rallia à la Monarchie de Juillet en 1830. Il fut secrétaire de la Chambre des Pairs.

- L'hérédité de la pairie ayant été, nous l'avons dit, supprimée, le fils aîné du duc de Cadore ne devint pas, à la mort de celui-ci, Pair de France. Mais comme les Champagny étaient bien en cour, Louis Alix de Nompère de Champagny (1796-1870), 2e duc de Cadore fut, peu de temps après (11 septembre 1835) nommé pair à vie et siégea au Palais du Luxembourg jusqu'en 1848 : sans éclat particulier.

- Le troisième Pair de France issu de notre département fut le dernier descendant de l'illustre lignée des Talaru de Chalmazel. Louis Justin, marquis de Talaru (1769-1850), fils de Louis François, vicomte de Talaru (1729-1782) et de Henriette de Secdelièvre, était d'une famille de chevalerie du Forez prouvant sa filiation depuis 1215 ; il fut d'abord officier de la compagnie écossaise de la garde du corps du roi et chevalier de Saint-Louis. Pendant la Révolution, il émigra (son frère aîné César-Marie de Talaru fut guillotiné en 1794 sur la place de la Révolution). De retour en France il devint Pair héréditaire le 17 août 1815, marquis-pair héréditaire le 31 août 1817. Ambassadeur de France à Madrid en 1823, il fut fait, par le roi d'Espagne Ferdinand VII, Grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, grand-croix de l'Ordre de Charles III. La même année, il fut promu maréchal de camp (général de brigade).

---

(3) cf. bibliographie, infra.

En 1825, le roi Charles X le fit membre de son conseil privé.

En 1830, il prêta serment à Louis-Philippe et resta membre de la Chambre des Pairs : en fait, il se retira complètement de la vie politique, gérant ses nombreux domaines : immensément riche, il possédait des terres dans cinq départements (Seine-et-Oise, Calvados, Deux-Sèvres, Eure-et-Loire, Loire); à sa mort, sa fortune fut évaluée à 14 millions de francs or (4). Il résidait le plus souvent dans son château de Chamarande (5). Il avait successivement épousé Louise de Rosières-Soran, veuve du comte de Clermont-Tonnerre puis la nièce de celle-ci, Ernestine de Rosières-Soran. Il n'eut pas d'enfants de ces deux mariages.

Dernier de sa lignée, il mourut à Paris, dans son hôtel particulier de la rue de l'Université, le 22 mai 1850 et fut enterré à Chamarande. Le château féodal de Chalmazel, où ses ancêtres avaient vécu mais où lui-même ne venait guère, fut légué aux religieuses St-Joseph afin d'y fonder un hôpital pour les pauvres.

\* \* \*

L'histoire de la Pairie en Forez illustre bien l'évolution de cette dignité dans notre histoire. Sous l'Ancien Régime, elle fut d'abord une charge féodale avec les ducs de Bourbon, comtes de Forez ; du XVI au XVIIIe s., elle fut une fonction, largement honorifique, illustrée par les ducs de Roannais.

Après 1815, la fonction législative et judiciaire de Pair de France récompense de vieux serviteurs de la monarchie comme le marquis de Talaru ou de hauts dignitaires de l'Empire, ralliés au nouveau régime, comme le duc de Cadore. Héréditaire jusqu'en 1831, elle est ensuite simplement viagère : le second duc de Cadore dut être nommé pair à vie en 1835 pour siéger à la Chambre des Pairs.

Six familles du Forez ont fourni des Pairs de France : les comtes de Forez, les Bourbons, les Gouffier, les d'Aubusson de la Feuillade, les Nompère de Champagny et les Talaru. Malgré leur faible nombre, leur diversité est suffisamment grande pour illustrer l'évolution de la Pairie à travers les siècles. Ce faible nombre n'est-il pas d'ailleurs le signe du prestige que donnait cette dignité ?

Claude LATTA

---

(4) Soit, en équivalence monétaire 420 millions de F, ou si l'on préfère, 42 milliards de centimes.

(5) Ses héritiers vendirent Chamarande au duc de Persigny, Forézien lui aussi et ministre de Napoléon III.

## Sources

-----

### Archives nationales :

- BB 30 1116 Demandes de titres et d'expédition de Lettres Patentes.  
BB 30 1117 Demandes de Lettres Patentes d'investiture de Pairie.  
CC 487 à 489 : Ordonnances portant nomination de pairs de 1814 à  
1848.  
CC 491 Dossiers individuels de Pairs.

## Bibliographie

-----

### Ouvrages généraux :

- Raoul de Warren : Les pairs de France sous l'Ancien Régime  
(Les cahiers nobles, t.15 et 16, 1958)  
Raoul de Warren : Les pairs de France au XIXe siècle  
(Les cahiers nobles, t.20 et 21, 1959)

### Ouvrages ou articles particuliers :

#### - Sur les Gouffier, consulter :

Alphonse Coste : Essai sur l'histoire de la ville de Roanne et  
de ses environs, 1871, (rééd. les éd. du Bastion,  
1981)

#### - Sur les Nompère de Champagny :

Claude Latta : Un Forézien ministre de Napoléon Ier : J.B.de Nompère  
de Champagny, duc de Cadore. (Village de Forez, n°12,  
avril 1981)

#### - Sur les Talaru :

Emile Salomon : Les châteaux du Forez, t. I, art. Chalmazel.

Mémoire pour les maires des communes du canton de St-Georges-en-  
Couzan contre la communauté des soeurs de St-Joseph de Chalmazel  
par J.M. Majoux, avocat (brochure, 127 p., 1864).

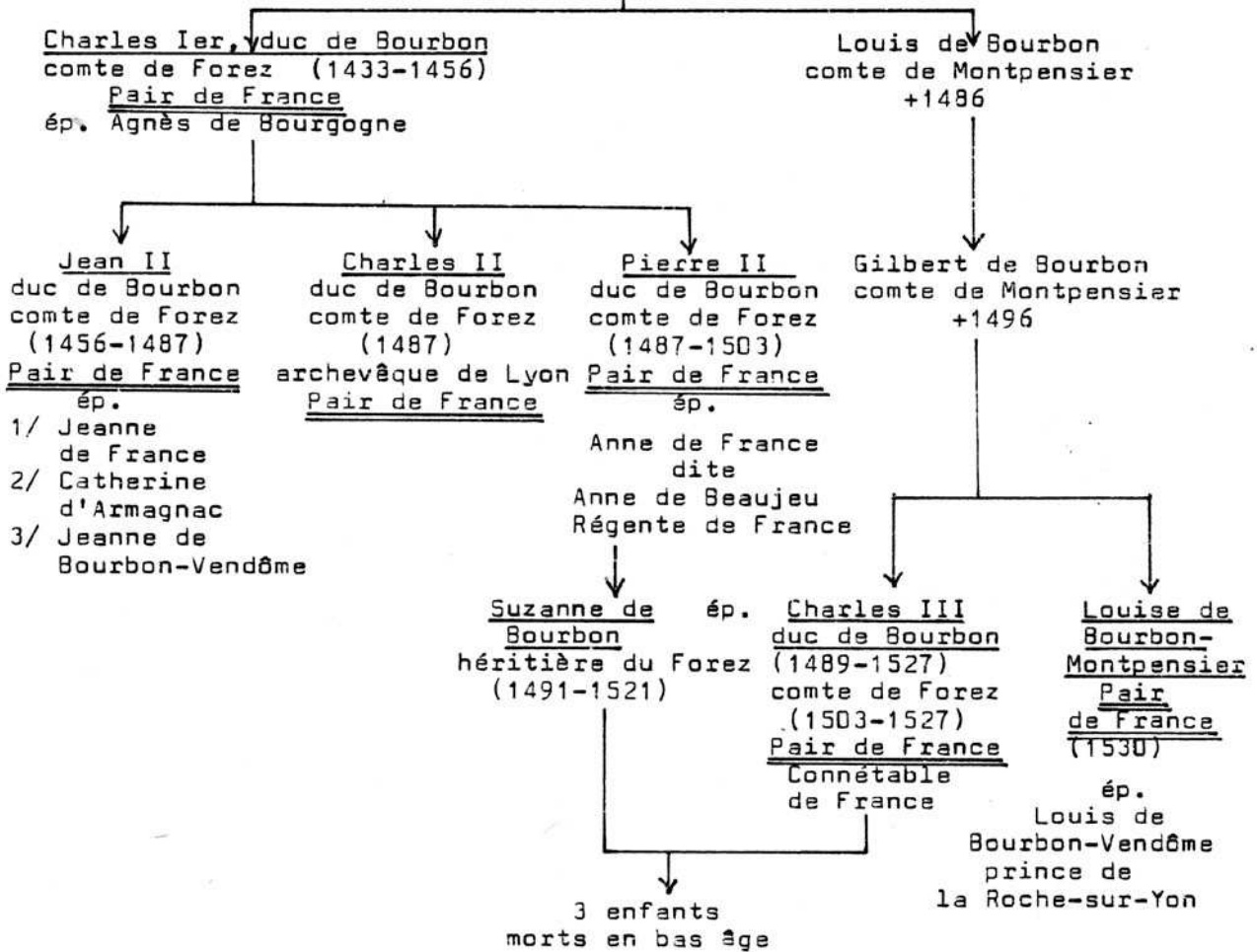
Edouard Perroy : art. Talaru dans Les familles nobles du Forez  
au XIIIe s. (tome II, 1977),p.851-863.

-----

Les comtes de Forez  
pairs de France  
-----

Louis II, duc de Bourbon  
comte de Forez (1372-1410) (1)  
Pair de France  
ép.  
Anne Dauphine  
comtesse héritière de Forez

Jean Ier, duc de Bourbon  
comte de Forez (1410-1433)  
Pair de France  
ép.  
Marie de Berry



(1) Les dates indiquées sont celles des "règnes" des comtes de Forez.

Les ducs de Roannais, Pairs de France  
-----

Artus Gouffier

duc de Roannais, Pair de France (1519)  
précepteur du futur roi François Ier  
secrétaire d'Etat aux Relations ext.  
et aux Finances  
Grand Maître de France  
+ 1519 à Montpellier  
ép. Hélène de Hengest de Genlis (+1537)  
3 enfants, dont :



Claude Gouffier

duc de Roannais  
+1570 à Villers-Cotterets  
marié 5 fois dont en 2èmes noces à  
Françoise de Brosses (+1588) d'où :



Gilbert Gouffier

duc de Roannais  
gouverneur du château d'Amboise  
+1528 à 28 ans  
ép. 1572 Jeanne Irène de Cossé



Louis Gouffier

duc de Roannais, Pair de France (1612)  
(1575 - 1642)  
ép. 1600 Claude Eléonore de Lorraine (+1645)  
5 enfants, dont :



Louis Henri de Gouffier

marquis de Boisv  
(1605 - 1639)  
ép. Marie Hennequin (+1676)  
4 enfants, dont :

↓

Artus II Gouffier  
duc de Roannais,  
Pair de France.

Janséniste,  
se retire en 1667  
à Port-Royal  
+1696 sans postérité

↓

Marguerite Marie  
Gouffier

"Melle de Roannais"  
religieuse  
aux Filles-Dieu de  
Paris (+1687)

↓

Charlotte Gouffier (+1683)  
ép. 1667

François d'Aubusson  
de la Feuillade  
duc de Roannais (1667)  
Pair de France (1667)  
(+1691)



Louis d'Aubusson de la Feuillade  
(1673 - 1725)

duc de Roannais, Pair de France

2 mariages sans postérité



**Le département de Rhône-et-Loire  
(26 février 1790 – 12 août 1793)**

Le document ci-joint est la reproduction d'une carte tracée et coloriée à la main il y a près de deux siècles. Il s'agit du département de Rhône-et-Loire. C'est l'occasion de rappeler quelle fut la brève existence de cette entité administrative.

**Le Lyonnais, Forez et Beaujolais :  
un ou deux départements ?**

En décembre 1789, l'Assemblée constituante décide que le royaume sera partagé en départements - il y en aura 75 au minimum et 85 au maximum - qui remplaceront les anciennes provinces. Chaque département sera divisé en districts eux-mêmes subdivisés en cantons d'environ quatre lieues carrées.

Que va devenir le *Lyonnois, Forez et Beaujolais* qui formait jusque là, une seule généralité, celle de Lyon ? Il y a de fortes divergences suivant les régions :

La plupart des Foréziens souhaitent ne pas être subordonnés à Lyon. Ce serait un chef-lieu de département presque inaccessible - aucune route vraiment praticable ne relie Montbrison à Lyon - et ils redoutent le poids de la métropole rhodanienne.

L'histoire, particulièrement le long conflit entre les comtes de Forez et les archevêques de Lyon, a modelé le particularisme forézien. La géographie, surtout, plaide en faveur de deux unités administratives distinctes. Le Forez forme une région naturelle et Delandine<sup>1</sup>, député du Forez, a raison d'affirmer :

Le Forez est un vaste bassin coupé par la Loire, environné de montagnes de tous côtés. Ses limites sont marquées par les bornes immuables de la nature<sup>2</sup>.

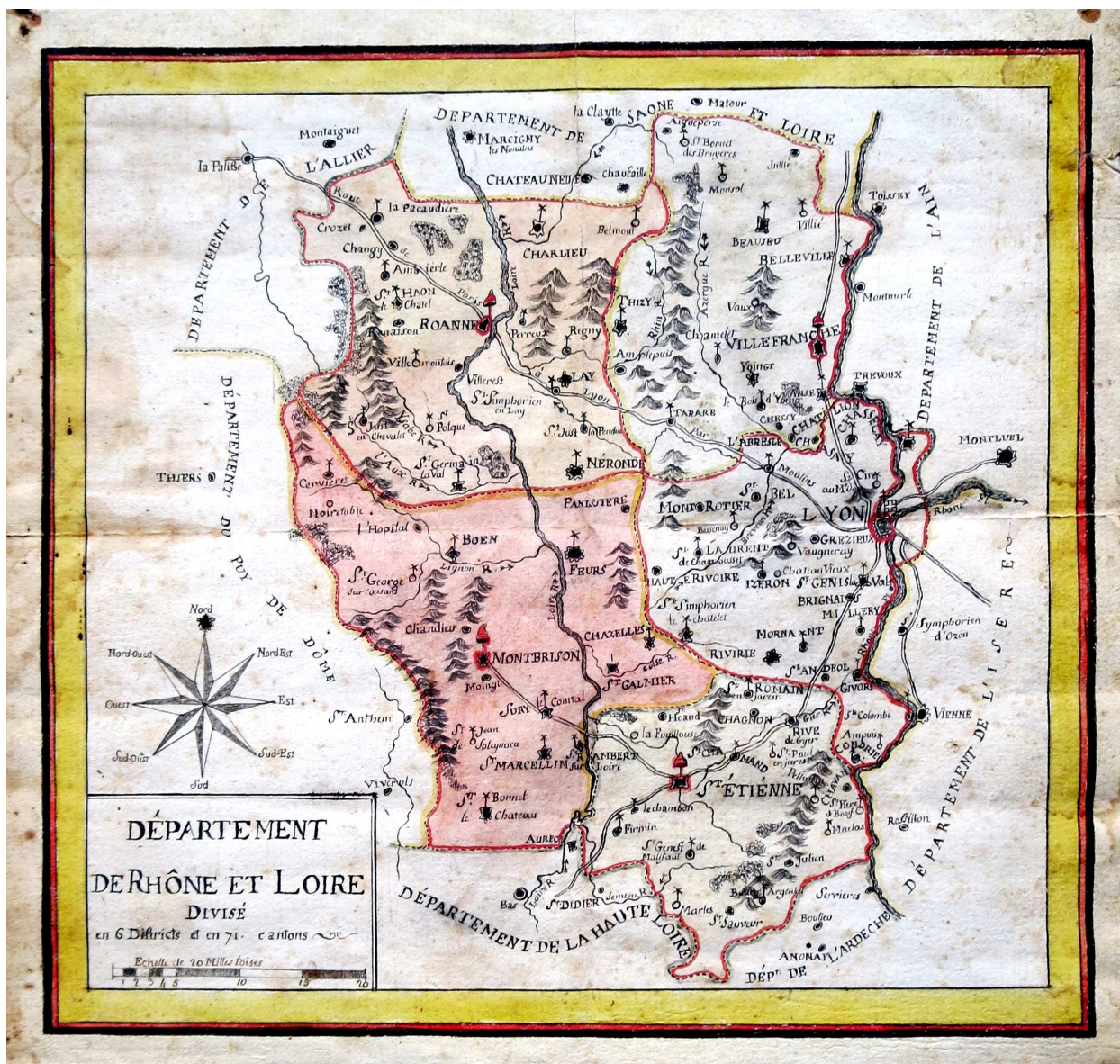
Les Lyonnais sont évidemment partisans du département unique ainsi que les habitants de Saint-Chamond (4 100 habitants) et de Saint-Etienne (28 000 habitants). Ces Villes industrielles sont mieux reliées à Lyon par la route de Lyon au Haut-Languedoc. De plus Saint-Etienne s'oppose traditionnellement à la suprématie administrative de Montbrison qui ne compte que 4 400 habitants.

Les représentants du Beaujolais ne sont pas hostiles à un grand département, en tout cas ils ne veulent pas être coupés de Lyon. Ajoutons que les Annonéens revendiquant pour le département du Vivarais (l'Ardèche) la territoire du bailliage de Bourg-Argental.

---

<sup>1</sup> Antoine-François Delandine (Lyon le 6 mars 1756, + à Lyon la 5 mai 1820) : député du tiers état du Forez, avocat, bibliothécaire de la ville de Lyon, arrêté à Néronde et emprisonné à Lyon en 1793, acquitté, anobli par Louis XVIII.

<sup>2</sup> *Archives parlementaires*, tome XI, séance du 8 janvier 1790 ; cité par E. Brossard, *Histoire du département de la Loire pendant la Révolution française*, tome 1, Saint-Etienne, 1904.



Carte ancienne de Rhône-et-Loire

(collection privée)

En ce qui concerne les chefs-lieux de district il y a beaucoup de candidatures : Lyon, Villefranche, Montbrison, Saint-Etienne, Roanne. mais aussi Bourg-Argental (siège de bailliage), Charlieu, St-Bonnet-le-Château (siège du bailliage du Chauffour jusqu'en 1771), Feurs, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Symphorien en Beaujolais.

### Constitution du département de Rhône-et-Loire

La Constituante tranche finalement en faveur des Lyonnais pour des motifs politiques. Il s'agit de balancer l'influence de la grande ville en lui adjoignant un vaste département.

Un seul département est donc créé avec les trois provinces sous la nom de Rhône-et-Loire. Le décret du 26 février 1790 précise :

*L'assemblée de ce département se tiendra provisoirement dans la ville de Lyon, et alternera ensuite dans les villes de Saint-Etienne, Montbrison, Roanne et Villefranche ; à moins que les électeurs ne préfèrent d'en fixer définitivement la résidence.*

*Ce département est divisé en six districts, qui sont : la ville de Lyon, la campagne de Lyon, Saint-Etienne, Montbrison, Roanne et Villefranche. L'assemblée du district de la campagne se tiendra dans la ville de Lyon.*<sup>3</sup>

Sur la carte que nous présentons les chefs-lieux de district sont désignés par un bonnet phrygien surmontant une pique, les chefs-lieux de canton par un signe particulier (un barre surmonté d'un "x") le chef-lieu de département par un petit drapeau.

Le document indique 71 cantons et non 73 comme le précise la décret du 26 février 1790. Le district de Montbrison qui correspond sensiblement à l'arrondissement actuel est divisé en 13 cantons<sup>4</sup>.

## **Cantons du district de Montbrison**

(nous avons conservé l'orthographe de la brochure de 1790<sup>5</sup>)

### **Montbrison ville**

#### **Montbrison campagne** [ 23 communes] :

Moingt	Saint-Thomas
Poncins	Savignieux
Lésignieux & ses Parcelles	Lérignieux
Champdieu	Chatel-Neuf
Pralong	Ecotay
Magnieu-Haute-rive	Marcilly
Bard	Saint-Paul-d'Uzore
Essertines	Chalain-d'Uzore
Mornand	Champs
Mont-Verdun	Verrières-sur-Ecotay
Précieux & Grézieux	Chambéon
Roche-sur-Montbrison	

#### **Sury-le-Comtal** [9 communes] :

Saint-Georges & Monsupt	Veauchette
Boisset-les-Mont-Rond	Saint-Romain-le-Puy
Craintillieu	Chalain-le-Comtal
L'Hôpital-le-Grand	Saint-Cyprien
Ugnias	

#### **Saint-Rambert-sur-Loire** [8 communes] :

Saint-Just-sur-Loire	Andrézieu
St-Maurice-en-Gourgois	Chambles
Bothéon	Bonson
Veauche	Périgneux, Miribel & Parcelles

---

<sup>3</sup> E. Brossard, Histoire du département de la Loire pendant la Révolution Française, tome 1, Saint-Etienne, p. 227.

<sup>4</sup> La carte porte 12 cantons pour le district de Montbrison, au lieu de 13. Il semble qu'il y ait eu une hésitation en ce qui concerne Saint-Galmier. Peut-être la carte a-t-elle été dressée alors que le découpage était encore en projet (avant la 26 février 1790).

<sup>5</sup> Liste des localités extraite de *Département du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, brochure imprimée signée De lachapelle et datée du 21 avril 1790, archives de la Diana.

**Saint-Marcellin** [6 communes] :

La Chapelle-en-la-Faye	Luriecq
Saint-Prist & Boisset	Marols
Mont-Archer	Chenereilles

**Saint-Jean-Soleymieux** [3 communes] :

L'Advieu	Chazelles-sur- l'Advieu
Gumières	

**Saint-Bonnet-le-Château** [8 communes] :

Estivareilles	Merle-Leniecq & Parcelles
St-Hilaire & Parcelles	Saint-Nizier
Usson	La Tourette
Roziers & ses Parcelles	Apinhac & ses Parcelles

**Saint-Galmier** [10 communes] :

Rivas	Marclopt
Cusieux	Chamboeuf
Aveizieux	Meylieux & Mont-Rond
Chevrières	Saint-Cyr-les-Vignes
Saint-Médard ou Saint-Miard	Saint-Bonnet-les-Oulles

**Chazelles-sur-Lyon** [8 communes] :

Bellegarde	Virigneux
Grammont	Maringes
Chatelus	Saint-André-le-Puy
Viricelles	Saint-Denis-sur-Coise

**Feurs** [16 communes] :

Saint-Laurent-la-Conche	Rosiers
Sury-le-Bois	Vaileilles
Jas	Pouilly-les-Feurs
Saint-Martin-l'Estra	Cottances
Panissières	Saint-Barthélemy-L'Estra
Salvisinet	Epercieux
Essertines	Sail-en-Donzy
Le Palais & Civen	Saint-Paul-d'Epercieux

**Boën** [18 communes] :

Marcoux	Sainte-Foy-en-Bussy
Saint-Sixte	La Bouteresse
Mizérieux	L'Hôpital-sur-Rochefort
Sainte-Agathe	Nervieux & Grénieux
Saint-Etienne-le-Mollard	Saint-Sulpice-en-Bussy
Saint-Laurent-en-Solore	Trelins & Leignieux
Bussy-Albieux	Cleppé
Arthun	Rochefort
Le Sail-de-Couzan	Sézai & Allieu

**Saint-Georges-en-Cousan** [6 communes] :

Sauvain	Saint-Just-en-Bas
La Côte-en-Couzan	Chalmazet

**Cervièrès et Noirestable** [6 communes] :

Les Salles	Saint-Jean-la-Vestre
La Chambas	Saint-Jullien-la-Vestre
Saint-Didier & la Côte-en-la-Valla	Saint-Priest-la-Vestre

La carte porte trois routes concernant le Forez :

- La route de première classe de Paris en Provence par le Bourbonnais et Lyon (une des plus anciennes du royaume) qui passe à La Pacaudière et Roanne :
- La route de deuxième classe de Lyon au Haut-Languedoc par Brignais, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Etienne, Firminy.
- La route de Roanne au Languedoc par Saint-Germain-Laval, Montbrison et Saint-Etienne (ne figure que le tronçon Montbrison-Saint-Etienne, le seul vraiment praticable).

Notons encore l'échelle établie en toises et la rose des vents qui porte encore une fleur de lys.

**Formation provisoire du département de la Loire**

L'insurrection fédéraliste de Lyon va entraîner le démembrement du département de Rhône-et-Loire. Créé pour un motif politique ce département va disparaître pour un autre motif politique. En 1793 Lyon se rebelle contre la Convention et cherche à gagner à la Contre-Révolution les régions voisines. Pour couper les insurgés Lyonnais des appuis qu'ils trouvent dans le Forez, principalement à Montbrison, les représentants en mission près de l'Armée des Alpes prennent, le 12 août 1793, un arrêté créant le département de la Loire :

*Considérant que l'administration de Rhône-et-Loire n'existe plus d'une manière légale... Considérant, enfin, que les lois ne peuvent être exécutées dans l'étendue d'un département dont le chef-lieu est déclaré en état de révolte, que la ci-devant Forez compose une partie très importante de ce département, que les circonstances actuelles exigent la séparation ou division du département de Rhône-et-Loire, que cette division est encore conforme aux principes qui veulent que les administrés soient rapprochés de leurs administrations, qu'il n'existe pas sans nécessité absolue des départements trop supérieurs par leur population aux autres, ont arrêté :*

*Article premier.- Il y aura provisoirement un département composé des districts de Saint-Etienne, Montbrison et Roanne dont la population surpasse trois cents mille âmes.*

*Art. 2. - Ce département portera le nom de La Loire et le chef-lieu sera dans la ville de Feurs, jusqu'à ce que les administrés aient émis leur vœu sur son emplacement, sauf à augmenter le nombre des districts s'il y échet...<sup>6</sup>*

L'arrêté, pris à la Pape, au quartier général de l'armée des Alpes est signé de Dubois-Crancé, Sébastien de Laporte, Claude Javogues et Gauthier, de l'an 2<sup>e</sup> de la République une et indivisible.

**La ville de Montbrisé fit la guerre à la liberté ; elle n'est plus...**

En ce qui concerne Montbrison qui a suivi trop volontiers Lyon contre la Convention, Claude Javogues prend le fameux arrêté du 29 octobre 1793 qui ramène la capitale du Forez au rang d'une simple bourgade et mutile son nom :

*Article premier. - Toutes les murailles et fortifications qui entourent la ville de Montbrisé seront rasées.*

<sup>6</sup> Cité par E. Brossard, *Histoire du département de la Loire pendant la Révolution Française*, Saint-Etienne, 1904, tome 2, p. 162.

*Art. 2. - Il sera élevé sur leurs débris une colonne portant cette inscription :*

*"La ville de Montbrisé fit la guerre à la liberté ; elle n'est plus".*

*Art. 3 - Toute autorité constituée établie dans la ville de Montbrisé est supprimée.*

*Art. 4. - Le chef-lieu du district, l'administration, le tribunal et le bureau de conciliation sont fixés dans la ville de Boën ...*<sup>7</sup>

Javogues prend cet arrêté d'Armeville , *ci-devant Saint-Etienne, la 8<sup>e</sup> jour de la 1<sup>ère</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de la République française une et indivisible.*

### **Constitution définitive du département de la Loire**

La 29 brumaire (19 novembre 1793) un décret de la Convention vient confirmer l'arrêté des représentants en mission, créant définitivement le département de la Loire avec Feurs comme chef-lieu. Les cantons de Belmont et Charlieu qui avaient été un moment rattachés à la Saône-et-Loire sont récupérés. Les trois districts du nouveau département correspondent sensiblement aux arrondissements d'aujourd'hui.

La temps des représailles s'éloigna un peu et le 11 prairial de l'année suivante (30 mai 1794). la Convention rétablit Montbrison comme chef-lieu de district, ceci malgré les protestations véhémentes des Boënnais.

A la fin de 1794, les administrateurs du département du Rhône tentent de faire rétablir la département de Rhône-et-Loire. Mais les Lyonnais ont moins de poids qu'en 1790 et leur tentative se heurte à l'opposition presque unanime des communes de la Loire (Saint-Etienne y compris, cette fois) et des Sociétés populaires. La Loire reste le 88<sup>e</sup> département de la République.

Enfin le 6 fructidor, an IV (23 août 1795), la Convention rétablit Montbrison dans ses prérogatives de chef-lieu de département. Le transfert est effectif le 26 fructidor (12 septembre). L'ancienne capitale des comtes de Forez sera pendant soixante ans le chef-lieu de la Loire au grand dam des Stéphanois.

\*  
\* \*

La séparation progressive du Forez et du Lyonnais se poursuit lentement au cours des siècles. Un nouveau pas a été franchi, le 31 mai 1971, avec l'érection du diocèse de Saint-Etienne qui détache de l'ancien et prestigieux siège de Lyon les arrondissements de Saint-Etienne et de Montbrison.

Rhône-et-Loire, Loire, Lyon, Feurs, Montbrison : varier semble la destin de toutes les circonscriptions administratives car souvent pour établir leurs limites il y a divergence entre la politique et la géographie.

**Joseph Barou**

---

<sup>7</sup> Cité par E. Brossard, Histoire du département de la Loire pendant la Révolution Française, tome 2, p. 241.